



L'écho des retraités



Le bulletin des retraités des syndicats de la FSU 63

Bulletin n°5
Novembre 2021

Après le succès du 1^{er} octobre

Les retraité.e.s à Paris le 2 décembre



Lundi 22 novembre
Assemblée générale
des retraités de la FSU

Du 4 au 25 novembre
Vote fédéral interne FSU



FSU Puy-de-Dôme
Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06.74.03.08.71 & 09.66.83.94.13
fsu63@fsu.fr



**Consultation interne FSU
de tous les syndicats
actifs et retraités
du 4 au 25 novembre 2021**



Retrouvez les textes des courants
de pensée dans la revue
« POUR » n°235 du mois
d'octobre

Rédacteur en chef
Roland LEBEAU
Mise en page
J. Michel BACCOUNNAUD

Editorial

Quand les masques tombent

Michel JACQUOT & Michel NOUHEN

La mise en place de la contre-réforme de l'assurance chômage révèle le parti-pris antisocial et l'entêtement du pouvoir malgré deux suspensions suite à des recours déposés par les syndicats.

Après une première annulation partielle obligeant le gouvernement à amender le dispositif de calcul du salaire journalier de référence (SJR), la juge des référés du Conseil d'État, saisi une nouvelle fois, indique « une erreur manifeste d'appréciation » du gouvernement sur l'amélioration présumée de la situation économique. Le caractère punitif du dispositif envers les allocataires est d'autant plus manifeste que c'est précisément en raison des incertitudes sur le marché du travail que le gouvernement diffère à septembre 2022 l'autre volet de la loi, le bonus-malus sur les cotisations dues par les employeurs... Passant en force, le gouvernement a imposé l'application des nouvelles règles le 1^{er} octobre. Depuis, Pôle Emploi équipe ses agents en bracelets d'alerte contre de probables agressions lorsque les « permittents » recevront leurs nouvelles allocations !

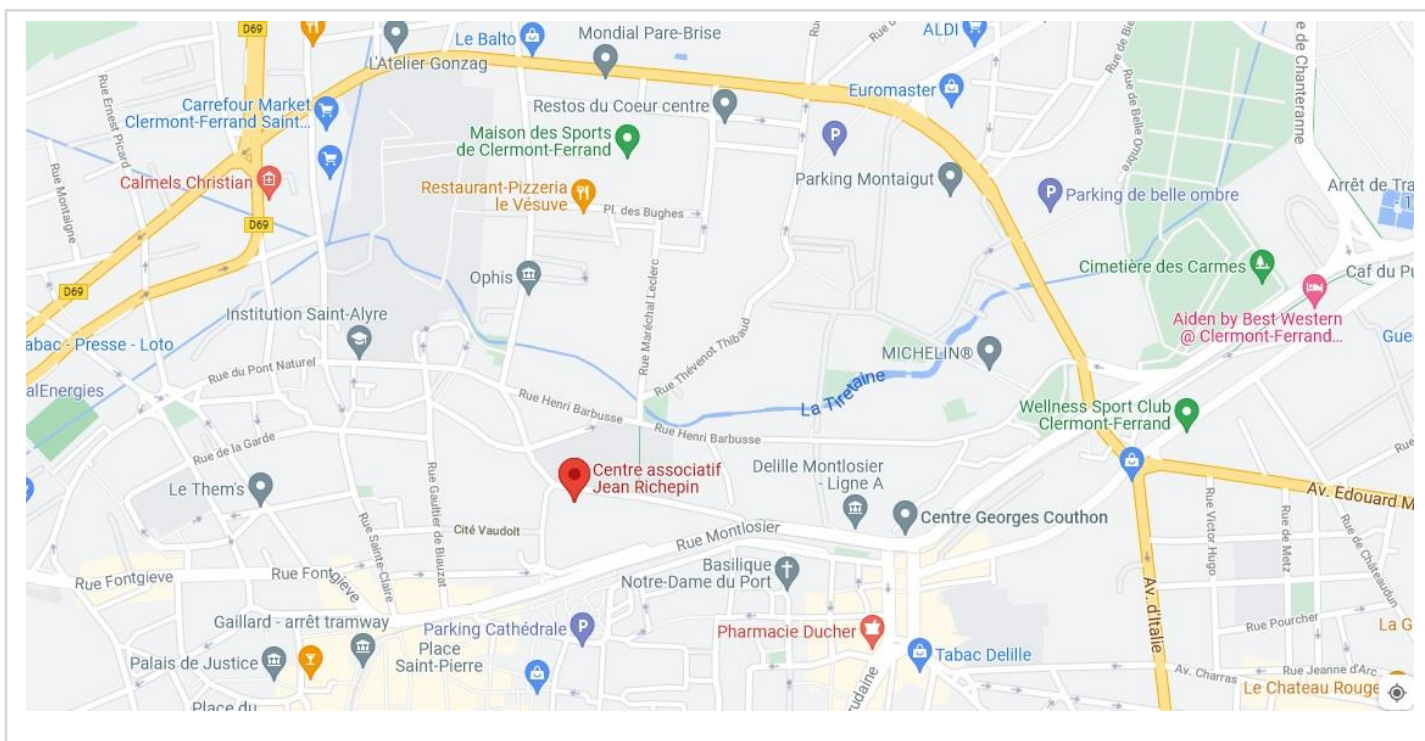
Cette maltraitance faite aux plus fragiles et, en même temps, vis-à-vis des personnels des services publics caractérise aussi les dossiers concernant les retraités :

- 400 millions dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2022 pour la perte d'autonomie ? Un cache-misère pour faire oublier à la fois le scandaleux abandon de la loi autonomie promise de longue date et la faiblesse de l'annonce de la création (sur 5 ans...) d'emplois supplémentaires : à peine plus d'un par EHPAD, très loin de répondre à la souffrance au travail exprimée par les soignants,
- 15 € / mois comme prise en charge partielle du coût de la complémentaire santé pour les fonctionnaires ? Un hameçon auquel il serait dangereux de mordre tant il occulte les dangers dont cette protection sociale complémentaire (PSC) est porteuse : exclusion des retraités et des contractuels du dispositif, nouveau marché offert sur un plateau aux assurances privées au détriment des solidarités intergénérationnelles,
- 1000 € de pension minimum ? Un leurre, un slogan trompeur pour rendre présentable et relancer une réforme des retraites toujours en suspens et qui inclurait encore la suppression des régimes spéciaux et un nouvel allongement de la durée de cotisation : 65, 66, 67 ans...

En Macronie, les mesures sociales sont définitivement des mirages et le « en même temps » apparaît pour ce qu'il est : du double langage et tous comptes faits, une supercherie. À nous de nous mobiliser en nombre pour le dénoncer, défendre notre système de santé, notre pouvoir d'achat et exiger des services publics de qualité : toutes et tous à Paris le 2 décembre pour faire entendre notre voix !

La SFR 63 (Section Fédérale des Retraités)
invite l'ensemble des retraités FSU du département à l'assemblée générale
qui aura lieu

le lundi 22 novembre 2021, de 9h30 à 12h30
au centre Jean Richepin à Clermont-Ferrand, salle 7
(près de la place des Bughes)
Accès par tram ligne A (arrêt Hôtel de ville)



Ordre du jour

- ➔ Présentation des responsables des différents syndicats de la section
- ➔ Projection du court métrage « Panthéon discount » film d'anticipation sur la médecine en 2050
- ➔ Point d'actualité (PSC, loi autonomie, revalorisation) avec précisions sur les rendez-vous immédiats : manifestation nationale du 2 décembre à Paris, congrès FSU
- ➔ Echanges, débats

A l'issue de cette réunion, celles et ceux qui le souhaitent pourront prolonger ce moment de convivialité en partageant un repas de 21 euros, dans un restaurant du quartier : « Le Loft », 28 rue Henri Barbusse.

Merci de vous inscrire, avant le 17 novembre

par mail à michele.fillias@gmail.com

ou par SMS au 06 17 29 18 95

ou par courrier postal à FSU

à l'intention de Roland Lebeau

21 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand.

Les gestes barrière du moment (masque, passe-sanitaire...) devront être respectés.



FSU Puy-de-Dôme

29 rue Gabriel Péri

63000 CLERMONT-FD

06.74.03.08.71

fsu63@fsu.fr

Loi « Grand Age » : circulez, y'a rien à voir

Roland LEBEAU

D'après l'intervention de Marylène CAHOUEZ pour la FSU, lors de la manifestation du 1^{er} octobre 2021 à Paris, reprenant l'analyse qu'elle avait présentée au nom de 7 organisations de retraités, devant le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'âge.



Nous sommes dans la rue et ici pour dénoncer solennellement l'abandon de la loi « Grand Age », promise au plus haut niveau de l'État et dont l'urgente nécessité n'est plus à démontrer eu égard notamment aux milliers de décès en EHPAD (établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante) ou à domicile.

Ce reniement, pour des raisons budgétaires, est hautement symbolique du mépris dans lequel le gouvernement tient 20% de la population. Il est révélateur de la place qui est assignée aux retraités, aux personnes âgées et aux personnels des secteurs concernés.

Les mesures du PLFSS (projet de loi de finances de la sécurité sociale), malgré quelques « coups de pouce », ne répondent pas aux exigences de l'époque et sont notoirement insuffisantes.

Ainsi ...

→ L'effort global de mesures supplémentaires est chiffré à 400 millions d'euros pour atteindre 1,3 milliard en 2024. On est loin des 6 milliards prévus pour 2024 par le rapport Libault publié en 2018 et que nous chiffrons à 10 milliards.

→ On annonce la création de 10 000 emplois supplémentaires sur 5 ans pour les 7 200 EHPAD soit un peu plus d'un emploi par établissement, bien loin des besoins réels.

→ Si l'instauration d'un tarif national de référence pour l'APA (allocation pour perte d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap) est une avancée, son montant est fixé à 22 euros et il faut rappeler que le rapport de deux Sénateurs sur l'aide à domicile, paru en 2014, le portait à 25 euros.

Il faut préciser également que tous les personnels de l'aide à domicile n'ont pas été concernés par les mesures du Ségur de la santé. Si la ministre Brigitte Bourguignon annonce l'ouverture d'un dialogue social, rien n'est dit sur la nécessaire qualification et la formation de

l'ensemble des personnels. L'harmonisation des services ne suffit pas. En effet,

→ rien n'est dit sur le reste à charge pourtant exorbitant : le crédit d'impôt est loin de répondre à la difficulté ;

→ il est également prévu 54 millions d'euros pour augmenter le temps du médecin coordonnateur dans les EHPAD (2 jours minimum) et pour généraliser les astreintes infirmiers de nuit d'ici 2023 ; les chiffres parlent d'eux-mêmes : 144€ par semaine et par EHPAD pour assurer ces missions !!

→ alors que la situation des EHPAD est catastrophique, le gouvernement entend étendre leurs missions : devenir un centre de ressource territorial et proposer un accompagnement « hors les murs » alors qu'on prévoit de doter les établissements d'un 1,3 poste... sans que le texte ne précise quels seront les moyens supplémentaires !

Notons aussi que le financement dédié à la 5^{ème} branche passe essentiellement par un transfert de la part des branches maladie et famille. Il est d'ailleurs symbolique que la branche autonomie affiche un déficit de 0,4 milliard d'euros en 2021.

Ce sont 1,3 million de personnes actuellement en perte d'autonomie et leur famille qui sont une fois de plus ignorées. Et le texte fait l'impasse sur le vieillissement de la population et des besoins accrus auxquels il faudrait répondre.

Ces mesures sont loin de répondre à la nécessité d'une grande loi de l'autonomie qui dépasse largement les points abordés dans le PLFSS. **Pour la FSU, elles confortent notre revendication d'un grand Service Public de l'Autonomie, demande reprise d'ailleurs dans une tribune du Monde. Elles confortent également notre demande de prise en charge à 100 % de l'autonomie par la Sécurité Sociale dans la branche maladie.**

Protection sociale complémentaire : un cadeau empoisonné pour les travailleurs

Roland LEBEAU

L'assurance maladie obligatoire en baisse... la protection sociale complémentaire en hausse

Pour comprendre l'engouement du gouvernement à propos de la protection sociale complémentaire et trouver « où se cache le loup » il faut regarder en même temps ce qu'il se passe avec le financement de la Sécurité Sociale. « La plus révolutionnaire » des conquêtes du modèle social français parce qu'elle a été conçue pour échapper complètement à l'emprise des marchés financiers, la Sécurité Sociale a toujours été, pour les libéraux de tout poil la mesure à abattre !

Dans la continuité de ses prédécesseurs, le Président Macron et son gouvernement, s'y emploient. D'abord en tarissant progressivement les ressources de la Sécurité Sociale, notamment par les réductions, les suppressions, et les exonérations de cotisations ou en affectant à la Sécurité Sociale des charges financières supplémentaires qui creusent délibérément son déficit.



Une politique agressive contre la Sécurité Sociale

Les conséquences de cette politique agressive sont multiples: démantèlement de l'hôpital public, déremboursements de certains médicaments entraînant le renoncement aux soins de nombreux travailleurs, limitation des remboursements en instaurant le « panier de soins », austérité appliquée au calcul des retraites et à leur montant, glissement programmé de la protection sociale obligatoire vers le secteur de la protection sociale complémentaire, mutuelles mais également les assurances et les banques.

Disons pour résumer qu'on assiste à une dégradation organisée de la Sécurité Sociale, afin de livrer la santé telle une simple marchandise, aux appétits concurrentiels des marchés financiers. Les organismes complémentaires assurent 13,8 % des dépenses de santé, soit 30 milliards d'euros, alors que la part de la Sécurité sociale (76%), représente 180 milliards d'euros, qui échappent à toute spéculation mais qui aiguisent les appétits.

Protection sociale complémentaire : aligner la Fonction Publique sur le privé

C'est dans ce contexte « néolibéral », que le gouvernement avance, en bon partenaire du lobby des assurances privées, sa proposition d'une protection sociale complémentaire des 5,5 millions d'agents de la Fonction Publique), prise en charge à 50% par l'employeur pour couvrir les frais de santé. Evidemment le gouvernement insiste sur le gain de pouvoir d'achat qui en résultera, puisqu'actuellement l'intervention des ministères est assez limitée, voire quasi inexistante comme au ministère de l'Education nationale ! Il est à craindre que ce gain de pouvoir d'achat serve d'argument pour refuser toute évolution des salaires et des pensions.

Si le choix de l'opérateur est laissé à l'employeur, la mise en concurrence du secteur mutualiste et du

privé à but lucratif risque à terme, de déboucher sur des paniers de soins au rabais pour limiter les coûts, une sélection des « profils » à assurer, la rentabilité financière comme boussole et sur la nécessité pour les salariés de recourir à des « surcomplémentaires ».

Dans un premier temps l'ordonnance ne prévoit, pour les retraités, qu'une transition par une baisse progressive de la prise en charge par l'employeur sur deux ans. À la suite de l'intervention de l'ensemble des organisations syndicales la question des retraités a été réintroduite dans le dispositif. Cependant, il est inquiétant de constater que le coût de cette solidarité pour les employeurs publics n'apparaît pas dans l'étude d'impact financière de l'ordonnance.

Pour la FSU, si la participation des employeurs publics à la complémentaire de leurs agent-e-s doit être effectivement renforcée, cela ne peut se faire au détriment des solidarités, au seul bénéfice des actifs et des actives, en imposant une cotisation au forfait qui pèserait plus lourdement pour les personnels moins bien rémunérés. Cette réforme ne doit en outre pas entraîner un recul par rapport aux couvertures actuelles, ni favoriser de nouveaux désengagements de la Sécu.

En savoir plus avec le 4 pages FSU : <https://fsu.fr/4-pages-fsu-special-protection-sociale-complementaire>

Jeunes majeurs étrangers : une situation absurde

Extraits d'un texte rédigé par un collectif d'élus progressistes de l'ensemble du territoire

Ici, un apprenti migrant soutenu par un boulanger en grève de la faim pour appuyer sa demande de titre de séjour. Là, un jeune poète migrant menacé d'expulsion accompagné par un collectif de soutien citoyen. Là encore, 12 élèves d'un lycée professionnel pour lesquels un collectif de patrons solidaires et d'enseignants se sont mobilisés... Les exemples sont multiples de ces jeunes qui se voient délivrer par l'État une obligation de quitter le territoire français (OQTF) à leur majorité.

Ces jeunes sont arrivés en France comme mineurs non accompagnés. Certains ont été reconnus mineurs et sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance dans leur scolarisation et leur formation professionnelle grâce à des dispositifs pour élèves allophones. D'autres qui n'ont pas été reconnus mineurs ont introduit un recours contre ce refus et sont en attente d'une décision de justice. Ils peuvent, dans cette période, compter sur un réseau de solidarité citoyenne qui pourvoit, autant que faire se peut, à leur hébergement et leur formation.

Qu'ils soient reconnus mineurs ou qu'ils soient en recours, ces jeunes, dans la majorité des cas assidus, travailleurs, attentifs, obtiennent leur diplôme. Cette qualification leur permet de signer un contrat de travail avec des entreprises prêtes à les accueillir, souvent dans des secteurs ayant du mal à recruter.

Seulement, lorsque ces jeunes atteignent l'âge de la majorité et introduisent une demande de titre de séjour, l'administration française le leur refuse et leur délivre une OQTF au motif notamment d'une erreur dans les documents d'état civil. Ainsi, l'État leur envoie un message d'une grande violence. Après avoir été accueillis, formés et diplômés, les voilà exclus du fait de leur majorité : un immense gâchis qui affecte les individus et la collectivité dans son ensemble.

L'énergie et l'argent dépensés par les pouvoirs publics et la solidarité citoyenne pour les accompagner n'aura servi à rien. Au plan personnel, ce refus d'un avenir pour eux qui ont répondu aux attentes de la société d'accueil tant en termes d'apprentissage que d'intégration

sociale, c'est un camouflet. Au plan pratique, c'est une impasse car il ne faut pas se leurrer, ces jeunes ne quitteront pas le territoire, ni volontairement, parce que leur vie est désormais ici, ni de manière forcée, parce que l'État n'en éloignera que très peu, voire aucun. Ils seront donc condamnés à vivre aux franges de la société. Sans soutien, le monde de l'informel et ses dérives – peur, errance, exploitation, travail au noir... – sera un danger permanent. Au regard de la cohésion sociale, ce gâchis pose une question de sens, celui d'une société qui rejette des jeunes qu'elle a accompagnés et bien souvent acceptés.

En tant qu'élus.es de collectivités locales, nous suivons ces situations. Si, dans le cadre de nos moyens, nous cherchons à accompagner ces jeunes au quotidien, la solution relève de la compétence de l'État : refusant de délivrer un titre de séjour, il obère toute perspective d'intégration durable de ces jeunes en France.

Nous considérons que l'État a les moyens de faire autrement. En effet, il devrait réaliser une évaluation plus approfondie des perspectives d'intégration du demandeur comme la réglementation l'y incite. A ce titre, un arrêté du ministre de l'Intérieur d'avril 2021 invite, au titre de l'admission exceptionnelle au séjour, à prendre en compte « la volonté d'intégration » de la personne. Qui peut nier que ces jeunes, dont les qualifications sont reconnues et l'insertion sociale attestée, en manquent ?

Reconnaître l'engagement de ces jeunes et l'accompagnement de celles et ceux qui les ont protégés, lire le droit à l'aune des évolutions de la société, autant d'approches que l'État peut mettre en œuvre et qui le placeraient à hauteur des enjeux de notre société... à l'inverse de la tendance de fond portant la logique du contrôle jusqu'à l'absurde.

Accueillir pleinement ces jeunes majeurs dans notre société, c'est appliquer la règle avec bon sens au bénéfice de la cohésion sociale : un geste d'apaisement de la part de l'État plus que nécessaire dans une société en proie à la fracturation...



Toutes et tous à Paris le 2 décembre 2021 pour les pensions, la santé et les Services publics

Le 1^{er} octobre, des dizaines de milliers de retraitées et retraités se sont fait entendre dans 164 rassemblements ou manifestations, mais cela n'a pas suffi, le gouvernement continue de rester sourd à leurs revendications et il poursuit sa politique antisociale.

Les prix flambent et les pensions sont bloquées, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent, l'isolement des personnes âgées augmente... Nous sommes 17 millions, nous sommes une force ! Montrons-la le 2 décembre par une immense manifestation nationale à Paris.

Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix, de 1,9 % sur un an, qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ?

Depuis un an :

→ la pension de base n'a augmenté que de 0,4 % ! Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celle des

années précédentes avec le gel des pensions et même leur baisse de 1,7 % en 2018 (hausse de la CSG).

→ la complémentaire a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) !

Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !

Sécurité sociale – santé – autonomie

Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « *n'a pas de prix* ». **Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. La disparition de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires. Et la même politique se poursuit en ce moment !**

Qui a promis une loi Grand-Âge pour permettre à la population de bien vieillir ? **Elle est urgente, il y aura**

100 000 personnes âgées de plus en 2030, mais elle vient d'être abandonnée et les quelques mesures pour 2022 restent bien loin de répondre aux besoins :

- seulement 0,4 milliard d'euros à comparer aux 6 milliards prévus pour 2024 par l'officiel rapport Libault.
- seulement un peu plus d'un emploi par Ehpad dans 5 ans, très, très loin d'une personne par résident !
- bien trop peu pour les personnels de l'aide à domicile, renvoyés à une promesse de négociations.
- rien sur le très onéreux reste à charge, ...

Services publics

Les Services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie. Nous avons besoin, de plus en plus avec l'âge, de services de proximité, avec du personnel en nombre et formé, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout. Les difficultés s'accumulent pour l'accès au logement, aux transports, à l'énergie, au bureau de poste, à la trésorerie, au numérique ...

Les Services publics et le lien social sont indispensables ! Le [baromètre](#) annuel de l'association

Les Petits Frères des Pauvres confirme que 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules fréquemment et que 530 000 sont « *en situation de mort sociale* », sans aucun contact social, amical ou familial, soit 77 % de plus en quatre ans.

Recréer du lien social, bien vivre sa retraite, c'est aussi au travers de l'accès aux loisirs à la culture. C'est pourtant ce que l'on abandonne en premier quand les moyens de subsistance ne sont pas suffisants. Cela renforce l'isolement des retraités.

Jeudi 2 décembre 2021, montrons notre force !

Manifestation nationale des retraitées et retraités

Toutes et tous à Paris à 13h30

ALLER	Trajet en train	RETOUR
8h32	CLERMONT-FERRAND	20h58
8h42	RIOM – CHATEL-GUYON	20h19
9h06	VICHY	19h56
11h57	PARIS Bercy	16h57

Pour une bonne organisation, prévoir d'être sur le quai de la gare SNCF, 20 à 30 minutes avant le départ.

Coût du déplacement 42 €uros dont 21 €uros pris en charge par la FSU, pour les syndiqué.e.s.

Itinéraire

Invalides 16h00

Métro ligne 8
Direction Créteil
Métro ligne 14
Direction Olympiades

Denfert-Rochereau 13h30

Métro ligne 6
Direction Etoile

Gare de Bercy
Arrivée 11h57
Départ 16h57



Pour...

- L'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint-e survivant et son extension aux couples pacsés, aux concubin-es.
- La défense de notre système de santé et de retraite, porté par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie,

- avec 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.
- La défense et le développement des Services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique. Le maintien et le développement des contacts sociaux, des commerces et services de proximité. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible.
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités